

Gouvernement n'a jamais, d'aucune source, eu connaissance de tels renseignements. On n'en a tenu aucun compte.

L'honorable représentant de Parkdale (M. Bruce), je crois, a posé une question à laquelle le ministre des Postes (M. Mulock) a répondu. Or, la réponse semble laisser croire que des passages peuvent être extraits de lettres et envoyés aux autorités des ministères intéressés. Mais, si on lit ensemble toute la question et toute la réponse, on verra que les seuls passages que l'on ait pu extraire d'une lettre pour les signaler à un chef de ministère étaient des passages se rattachant à quelque aspect de la guerre et qui n'avaient d'importance qu'en raison de leur rapport avec la poursuite de la guerre. On m'assure que tel était le but de la réponse, qu'il en a effectivement été ainsi et que l'on n'a jamais extrait de communications quelconques ni envoyé aux chefs d'un ministère quelconque du Gouvernement quelque passage de lettres examinées par la censure si ce n'est quelque passage ayant trait, d'une manière ou d'une autre, à nos travaux de guerre.

On a demandé au cours du débat, il y a un jour ou deux, si une certaine localité était comprise dans une zone de défense. Voilà un autre exemple à l'appui de ma thèse touchant la nécessité pour le Gouvernement de s'en tenir à des déclarations bien imprécises sur cette question de censure. Si l'on mentionnait spécifiquement une zone de défense, — telle, par exemple, celle de Halifax, — et si l'on disait que les limites de cette zone s'étendent jusqu'à un certain point, aussitôt ceux qui ont intérêt à envoyer des communications de manière à les soustraire à la censure, n'auraient tout simplement qu'à se rendre à un endroit situé en dehors de cette zone bien définie et poster là leurs communications. Voilà un des cas qui aident à expliquer pourquoi nous ne pouvons fournir à la Chambre de renseignements complets et circonstanciés sur ces points particuliers de la censure.

Mon honorable ami a demandé en outre que soient déposés, si possible, les règlements sur la censure. Or, il me paraît évident que cela est impossible. Si on les déposait, ils mettraient en lumière des renseignements sur les Etats-Unis et la Grande-Bretagne aussi bien que sur le Canada, et fourniraient incontestablement à l'ennemi des détails qu'il ne possède pas.

Telles sont quelques-unes des conclusions qui ressortent d'une étude approfondie de la question. J'ajouterai cependant qu'il n'existe pas, que je sache, un seul aspect de la question de censure qui ne doive être porté à la connaissance des chefs de parti si cela peut contribuer à inspirer confiance aux honorables

députés dans les modalités de la censure. Aussi m'efforcerai-je de prendre les dispositions à cette fin quand nous nous réunirons.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je remercie le premier ministre de sa déclaration qui, évidemment, est destinée à nous rassurer. Je veux que lui-même et tous les honorables députés sachent que je me rends bien compte que la censure est une partie essentielle de nos travaux de guerre. C'est un principe que je n'ai jamais contesté. Je ne vois pas comment on pourrait faire la guerre sans cela. Je m'abstiendrai de toute autre observation sur cette question tant que la conférence n'aura pas eu lieu. Peut-être aurai-je alors un meilleur aperçu de toute la situation. Il est néanmoins agaçant de constater que le censeur a ouvert une lettre, — lettre politique et plutôt inoffensive, il est vrai, — alors même qu'elle n'avait pas été postée dans une zone de défense. C'est tout ce que j'ai à dire là-dessus pour le moment.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

AJOURNEMENT DE PÂQUES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Sans m'attendre à une réponse immédiate, je désire poser au premier ministre une question à laquelle lui et ses collègues ont sans doute déjà songé. Certains honorables députés m'ont dit qu'ils aimeraient à être mis au courant des projets du cabinet en ce qui concerne les vacances de Pâques. Les plus intéressés sont ceux qui habitent très loin et qui ne vont pas dans leur famille bien souvent. Or, ils voudraient prendre des dispositions en vue de retourner dans leur circonscription pendant le congé de Pâques. Le premier ministre voudrait-il, en temps utile, indiquer la date à laquelle la Chambre s'ajournera ainsi que la durée des vacances de Pâques.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je répondrai volontiers à mon honorable ami d'ici deux jours. Je puis dire sur-le-champ que le cabinet a songé à un ajournement d'au moins une quinzaine. Il s'agit donc d'un ajournement assez prolongé pour permettre aux honorables députés qui habitent loin d'Ottawa de retourner chez eux. A ce propos, nous avons aussi étudié divers moyens de faciliter la tenue du plébiscite. J'avais espéré jusqu'à ces derniers temps que cette consultation pourrait se prendre pendant les vacances de Pâques et qu'il serait possible d'étendre la durée de ces vacances suffisamment pour permettre aux honorables députés de traiter cette question